

BAREME HONORAIRES TRANSACTION 2017*1

HORS COMMERCE ET ENTREPRISES :

Taux recommandés à ne jamais dépasser

Valeur du bien	Montant des Honoraires
Prix de vente inférieur à 27 800 €	5 000 €
Prix de vente de 27 801 € à 55 000 €	De 5 000 € à 18 %
Prix de vente de 55 001 € à 75 000 €	De 5 000 € à 14 %
Prix de vente de 75 001 € à 90 000 €	De 5 000 € à 13 %
Prix de vente de 90 001 € à 125 000 €	De 5 000 € à 12 %
Prix de vente supérieur à 125 001 €	De 4 % à 10 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire

HONORAIRES LOCATIONS y compris LOCATIONS MEUBLEES A USAGE DE RESIDENCE PRINCIPALE (de plus d'un an ou 9 mois pour les étudiants) :

1/ **Frais de recherche et de négociation** : 160 € TTC à la charge EXCLUSIVE du mandant.

2/ **Frais de visites, constitution du dossier/locataire, rédaction de bail** : partagés entre bailleur et le locataire. Le montant des honoraires payés à ce titre par le locataire ne peut en aucun cas excéder le montant imputé au mandant/bailleur :

- OPTION 1** : incluant la prestation rédaction de bail pour 150 € TTC, réalisée par le prestataire/partenaire d'OptimHome
- OPTION 2** : sans la prestation rédaction de bail

Le montant des honoraires incluant les prestations ci-dessus suivant option retenue par le mandant, est inférieur ou égal au plafond défini par le décret n°2014-890 du 01/08/2014, soit :

- 12 €/m² ZONE TRES TENDUE**, soit € (12 € x surface habitable m²)
- 10 €/m² ZONE TENDUE**, soit € (10 € x surface habitable m²)
- 8 €/m² ZONE NON TENDUE**, soit € (8 € x surface habitable m²)

3/ **Etat des lieux** : *partagé entre bailleur et le locataire*

- OPTION Etat des lieux** : réalisé par le prestataire/partenaire d'OptimHome

Le montant des honoraires payés à ce titre par le locataire ne peut en aucun cas excéder le montant imputé au mandant/bailleur, et en vertu du I de l'article 5 de la loi 89-462 du 06/07/1989 modifiée, ils sont inférieurs ou égaux au plafond défini par le décret n°2014-890 du 01/08/2014 et révisable chaque année, **soit 3 €/m²**.

*1- Pour les mandats signés à compter du 1^{er} janvier 2017 et s'entendent Toutes Taxes Comprises.

Siège social :
Buro Parc Causserène
Route Départementale DN7
83340 Le Cannet des Maures

Tel : 04 94 39 89 42
Fax : 04 94 73 70 43
contact@optimhome.com
www.optimhome.com

Vous méritez l'exclusivité





OPTIMHOME
immobilier

BAREME COMMERCES ET ENTREPRISES 2017

Prix des prestations applicables au 1^{er} janvier 2017

HONORAIRES DE CESSIION DE FONDS DE COMMERCE,

DROIT AU BAIL, LOCAUX COMMERCIAUX:

Taux recommandés à ne jamais dépasser

Prix de vente	Montant des Honoraires
Prix de vente < ou égal à 25 000 €	Forfait de 5 000 € HT *
Prix de vente de 25 001 à 50 000 €	Forfait de 7 500 € HT*
Prix de vente de 50 001 à 100 000 €	Forfait de 10 000 € HT*
Prix de vente supérieur à 100 000 €	10% HT** du prix de vente

Les honoraires de cession (hors location), qu'ils soient à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, ne peuvent dépasser 10% HT du prix de vente. En cas de prix de vente inférieur ou égal à 100 000 €, les honoraires seront forfaitisés en fonction de la tranche à l'intérieur de laquelle sera fixé le prix de vente. Par exemple, si le prix net vendeur d'un bien est de 45 000 €, le barème maximum sera de 7 500 € HT (soit 9 000 € TTC après application du taux de TVA en vigueur de 20%)

HONORAIRES DE CESSIION DE PARTS SOCIALES ET CESSIIONS EN PROCEDURES COLLECTIVES :

Valeur vénale du fonds de Commerce	Montant des Honoraires calculés sur la valeur vénale du fonds de commerce
Inférieur ou égal à 25 000 €	Forfait de 5 000 € HT*
De 25 001 € à 50 000 €	Forfait de 7 500 € HT*
De 50 001 € à 100 000 €	Forfait de 10 000 € HT*
Au-delà de 100 000 €	10% HT** de la valeur vénale

* TVA en sus

** Pourcentage sur le prix de vente (TVA en sus)

Siège social :
Buro Parc Causserène
Route Départementale DN7
83340 Le Cannet des Maures

Tel : 04 94 39 89 42
Fax : 04 94 73 70 43
contact@optimhome.com
www.optimhome.com

Vous méritez l'exclusivité



Carte professionnelle n° CPI 8302 2016 000 003 741 délivrée par la CCI du Var • Garantie financière (110 000 €) : CEGC 16 rue Hoche - Tour Kupka B - TS 39999 - 92919 La Défense Cedex • RCP (8 000 000 €) : MMA IARD - 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9 • SAS au capital de 60 000 € • RCS Draguignan 491 698 643 • TVA Intracommunautaire N° FR 63 491 698 643 • N° SIRET 491 698 643 00021 • Tous les conseillers en immobilier du réseau OPTIMHOME sont des agents commerciaux indépendants immatriculés au Registre Spécial des Agents Commerciaux.

HONORAIRES DE LOCATION Y COMPRIS LOCATION-GERANCE :

Tarif LOCATION	
Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages...	30 % HT du loyer annuel facial* (ou de la redevance si location-gérance) Sur tout type de baux (professionnel, commercial, de courte durée...) <i>*Valeur du loyer inscrit sur le bail (TVA en sus)</i>
Location avec pas-de-porte d'un minimum de 5 000 € HT (6 000 € TTC)	Voir Honoraires Cession de fonds de Commerce

Le conseiller n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, ni l'état des lieux.

L'état des lieux et la rédaction du bail peuvent être établis par avocats, huissiers, notaires, ou tout professionnel habilité, à la demande du propriétaire et/ou du locataire.

Les honoraires convenus avec le rédacteur seront alors directement payés par l'intéressé.

HONORAIRES DE LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT :

Honoraires	
Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages...	30 % HT du loyer annuel facial* des baux professionnels, commerciaux et de courte durée + 50 % des honoraires prévus dans notre barème d'honoraires sur locaux commerciaux <i>*Valeur du loyer inscrit sur le bail (TVA en sus)</i>

Siège social :
Buro Parc Causserène
Route Départementale DN7
83340 Le Cannet des Maures

Tel : 04 94 39 89 42
Fax : 04 94 73 70 43
contact@optimhome.com
www.optimhome.com

Vous méritez l'exclusivité

